

LA CRÉATION D'UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE (PARTIE 3 DE 4) : LES DROITS DES ANIMAUX

Évaluation: 3.4

Description: Le traitement des animaux, en islam, à partir des textes du Coran et des narrations authentiques du prophète Mohammed.

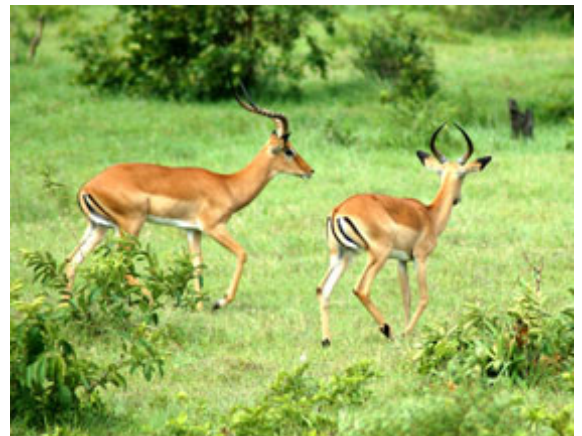
Catégorie: [Articles](#) [Le système d'ordre dans l'islam](#) [L'environnement](#)

par: AbdurRahman Mahdi (© 2011 IslamReligion.com)

Publié le: 11 Apr 2011

Dernière mise à jour le: 11 Apr 2011

« Dieu a créé tout animal à partir de l'eau. Il en est parmi eux qui rampent sur le ventre, d'autres qui marchent sur deux pattes, et d'autres encore qui marchent sur quatre pattes. Dieu crée ce qu'Il veut, et Il est certes Tout-Puissant. » (Coran 24:45)



À travers les textes révélés de l'islam, on découvre que Dieu fait jouer aux animaux des rôles significatifs dans le destin des nations. Après tout, dans le verset cité ci-dessus, nous apprenons que nous avons tous une origine commune : l'eau.

Dans l'histoire de la tribu des Thamoud, par exemple, on comprend à quel point l'islam accorde de l'importance au bon traitement des animaux et les sévères conséquences qui attendent ceux qui les maltraitent. Car c'est seulement après que les gens de cette tribu eurent tué la chamelle qui leur avait été miraculeusement envoyée par Dieu en tant que signe, après qu'ils l'eurent maltraitée en lui refusant de l'eau à boire, que Dieu détruisit cette nation d'un seul coup.[\[1\]](#)

« (La tribu des) Thamoud, a rejeté (la vérité) par arrogance. Lorsque le plus misérable d'entre eux se leva [pour tuer la chamelle], le messenger de Dieu leur dit : « C'est la chamelle de Dieu : laissez-la boire ! ». Mais ils le traitèrent de menteur et la tuèrent. Dieu les châtia donc pour leur péché et rasa (leurs demeures). » (Coran 91:11-14)

Pour comprendre à quel point l'islam se fait le champion de la cause des droits des animaux et avec quel sérieux il criminalise le tort causé aux animaux, il suffit de parcourir les narrations du prophète Mohammed à ce sujet. Nous ne prendrons point la peine de commenter ces narrations, car les paroles du Prophète, souvent chargées d'émotion et d'empathie pour la souffrance des oiseaux et des bêtes, sont particulièrement éloquentes et illustrent d'une manière saisissante le traitement

humaniste sans précédent que réserve l'islam aux créatures de la terre. Donc, parmi les nombreuses narrations du prophète Mohammed, au sujet des animaux, celles-ci :

« Un homme qui marchait sur un chemin ressentit une grande soif. Il atteignit un puits, y descendit, but, et en ressortit. C'est alors qu'il aperçut un chien haletant et léchant la terre humide tellement il avait soif. L'homme se dit: "Ce chien souffre de la soif autant que j'en souffrais moi-même." Alors il redescendit dans le puits, remplit d'eau sa chaussure et en abreuva le chien. Dieu le remercia et lui pardonna ses péchés.} On demanda au prophète : "Ô messager de Dieu, sommes-nous récompensés pour nos bonnes actions envers les animaux?" Il dit: {Pour toute créature vivante, il y a une récompense à qui leur fait du bien. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim, Abou Daoud)

« Une femme fut châtiée à cause d'un chat, car elle l'avait emprisonné jusqu'à ce qu'il meure. Elle fut donc condamnée à l'Enfer. Elle ne le nourrissait pas, ne lui donnait pas d'eau et le gardait captif, sans lui laisser la possibilité de chasser et manger les insectes de la terre. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim, Ibn Majah)

« Quiconque tue ne serait-ce qu'un moineau sans aucune raison, Dieu le questionnera à ce sujet au Jour de la Résurrection. » (Ahmed)

« N'utilisez jamais les créatures vivantes comme cibles [pour vous pratiquer au tir]. » (Sahih Mouslim)

« Un des prophètes de Dieu fut piqué par une fourmi et, dans sa colère, ordonna qu'on brûle le nid de fourmis en entier. Dieu le réprimanda en ces termes : « Parce qu'une seule fourmi t'a piqué, tu as brûlé toute une communauté qui Me glorifiait. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim)

« Celui dont le cheval est une source de récompense est celui qui le garde sur la voie de Dieu et l'attache avec une longue corde dans un pâturage ou un jardin. Celui-là recevra une récompense équivalente à ce que la longueur de la corde du cheval lui permet de manger dans le pâturage ou le jardin. Et si le cheval rompt sa corde et traverse une ou deux collines, alors toutes les traces laissées par ses sabots et son crottin seront comptés comme de bonnes actions pour son propriétaire. Et s'il traverse une rivière et s'y abreuve, cela lui sera aussi compté comme de bonnes actions. » (Sahih al-Boukhari)

« Ne coupez pas le toupet du cheval, car sa dignité y est rattachée. Et ne coupez pas sa crinière, car elle le protège. Et ne coupez pas [les poils de] sa queue, car il s'en sert pour éloigner les mouches. » (Abou Daoud)

« Tandis qu'un homme montait une vache, celle-ci se tourna vers lui et dit : « Je n'ai pas été créée pour cela; j'ai été créée pour le labour. » (Sahih al-Boukhari)

Abdoullah ibn Abbas a rapporté ce qui suit :

« Le Messenger de Dieu a interdit d'inciter les animaux à se battre entre eux. » (Sahih al-Boukhari, Sahih Mouslim, at-Tirmidhi)

Abdourrahman ibn Abdoullah ibn Mas'oud a rapporté ce qui suit :

« Nous étions en voyage avec le Messenger de Dieu et il s'éloigna de nous un moment. Durant son absence, nous vîmes un oiseau appelé Hoummara avec ses deux oisillons et nous primes ces derniers [dans nos mains]. La mère des oisillons se mit à tourner au-dessus de nous en battant des ailes, lorsque le Prophète revint et dit : « Qui a énervé cet oiseau en lui prenant ses petits? Rendez-les-lui immédiatement! » (Sahih Mouslim)

Jabir ibn Abdoullah a rapporté que le Prophète, en voyant un âne qu'on avait marqué au fer sur le visage, devint si fâché qu'il s'exclama :

« Que Dieu maudisse celui qui l'a marqué! » (Sahih Mouslim)

Aisha, l'épouse du Prophète, a dit : « Je montais un chameau rétif et je le fis tourner de façon plutôt brusque. Le Prophète me dit :

« Tu aurais intérêt à traiter gentiment les animaux. » (Sahih Mouslim)

Yahya ibn Saïd a rapporté que :

« Le Prophète fut aperçu essuyant la face de son cheval avec son vêtement. Lorsqu'on lui demanda pourquoi il faisait cela, il répondit : « Hier soir, j'ai été réprimandé par Dieu pour avoir négligé mon cheval. » (Mouwatta)

Abdoullah ibn Ja'far raconta qu'une fois, le Prophète passa près d'un groupe d'enfants qui tirait des flèches sur un bédouin. Il les réprimanda en ces termes :

« Ne mutilez pas la pauvre bête! » (an-Nasai)

Les paroles du Prophète, citées ci-haut, auront fait comprendre à quel point causer du tort à un animal, le défigurer ou en abuser est sévèrement condamné en ce monde, et tout aussi sévèrement puni dans l'au-delà. Tandis que le fait de protéger les animaux et d'être bon et miséricordieux envers eux est rétribué par Dieu, en plus de servir à expier ses péchés. Il est clair, également, que l'islam reconnaît la douleur et la souffrance – physiques et psychologiques – vécues par les animaux, de même que le

fait qu'ils comprennent immédiatement lorsque des gens commettent des injustices envers eux. Fait à remarquer, également : l'islam reconnaît que les animaux possèdent une conscience et une dignité naturelle et que chacun d'eux possède une identité propre.

« Quant à la terre, Il l'a établie pour (Ses) créatures. Il s'y trouve des fruits, et aussi des palmiers aux fruits recouverts d'enveloppes, tout comme des grains dans leurs balles, et des plantes aromatiques. Lequel, donc, des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous? » (Coran 55:10-13)

Footnotes:

[1]

La destruction de la chamelle n'est pas en soi la raison pour laquelle Dieu a détruit cette nation. C'est plutôt la destruction de Son Signe, qu'Il leur avait envoyé, une telle destruction symbolisant leur rejet de Dieu et de Sa religion monothéiste. De la même manière, si une personne cause du tort à un animal sans aucune raison, elle se trouve à rejeter un des ordres de Dieu, qui a commandé à l'humanité d'agir avec compassion envers les animaux. Lorsqu'une personne refuse à un animal son droit à être traité avec compassion, le droit à la miséricorde de Dieu dont cette personne jouit normalement lui est retiré et elle est châtiée. De même, si une personne fait un acte de compassion envers un animal (ou une personne), Dieu la rétribuera.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/361/la-creation-d-une-conscience-environnementale-partie-3-de-4>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.